



2024-123

**FERMETURE ETABLISSEMENT
HOTEL-RESTAURANT
OSTREA - LE BISTROT DU MARIN**

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R3131-1 à R3131-3 du Code des transports,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer le stationnement sur la commune de La Trinité-sur-Mer,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 122-5, R 164-4 et R143-39 ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de la 1ère à la 4ème catégorie, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 pour les établissements recevant du public de 5ème catégorie ;

Considérant la cessation d'activité de l'établissement Hôtel - restaurant L'OSTREA et LE BISTRO DU MARIN en date du 30 septembre 2023 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Constatant l'absence d'exploitant, l'établissement L'OSTREA et LE BISTRO DU MARIN, de type O et N classé en 5^{ème} catégorie sis 2, rue des Résistants, est déclaré fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'ancien exploitant et au propriétaire des murs.

ARTICLE DEUXIEME

La réouverture des locaux accessibles au public ne pourra intervenir qu'après une visite de la commission de sécurité et une autorisation délivrée par arrêté municipal.

ARTICLE TROISIEME

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE QUATRIEME

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de Carnac est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera également adressée à Madame le Sous-préfet d'arrondissement de Lorient.

Ampliation du présent arrêté à :

- Gendarmerie de Carnac
- Le Service communication
- SDIS 56
- La compagnie des Ports du Morbihan

Fait à LA TRINITE SUR MER le 12 juin 2024

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le **13 JUIN 2024**